

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt-sept Novembre deux mil vingt à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt-trois Novembre deux mil vingt, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Excusée : Mme BELLET Béatrice

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2020

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2020/053 en date du 27 Novembre 2020

Fixation des prix de vente de l'eau pour 2020

Madame Le Maire rappelle que, pour l'année 2019, les tarifs étaient les suivants :

- ⌘ Abonnement : 35,00 € / compteur,
- ⌘ m3 d'eau consommé : 0,90 € / m³,
- ⌘ Redevance assainissement : 0,15 € / m³ d'eau consommée (uniquement pour les foyers du bourg raccordés au réseau d'assainissement communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs des services d'eau et d'assainissement pour les consommations relatives à l'année 2020 :
 - ⌘ Abonnement : 35,00 € / compteur,
 - ⌘ m3 d'eau consommé : 0,91 € / m³,
 - ⌘ Redevance assainissement : 0,15 € / m³ d'eau consommée (uniquement pour les foyers du bourg raccordés au réseau d'assainissement communal)

Le prix de vente du m³ d'eau à la Commune de SUSSAC pour l'alimentation en eau du village de Melzat étant calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation du mois de juillet N par rapport au mois de juillet N-1, il ne pourra être fixé qu'à l'automne 2021.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 30 Novembre 2020.

Le Maire

